

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'EXCLUSION DES ORPHELINS DU RÉGIME D'ALLOCATIONS FAMILIALES—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai posé en mars de l'an dernier une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur le règlement d'application de la loi sur les allocations familiales, aux termes duquel les orphelins n'ont pas droit aux allocations familiales. Le ministre m'a alors promis de s'en occuper; depuis lors, j'ai soulevé la même question trois ou quatre fois. Le ministre voudrait-il me dire combien de temps il lui faut pour persuader les fonctionnaires que les vus du parlement doivent prévaloir et pour faire en sorte que tous les enfants de moins de 16 ans reçoivent les allocations familiales offertes à tous?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas du temps qu'il faut pour donner des instructions à des fonctionnaires. Je dois agir selon la loi et le règlement établi en vertu de cette loi. Ce qu'il faut, c'est modifier le règlement, ce qui comporte des engagements importants sur le plan financier; d'ailleurs le cabinet étudie la possibilité d'apporter une modification de ce genre.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je comprendre que, même s'il a promis de modifier le règlement il y a un an, il a fallu au ministre tout ce temps pour persuader le cabinet d'apporter cette modification qu'exige la morale?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas une question de temps mais d'argent.

* * *

LA LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

DEMANDE DE RETARDEMENT DE L'ABROGATION JUSQU'À LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES APPARENTES IRRÉGULARITÉS

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Il y a quatre mois, le ministre de l'Agriculture a été interrogé sur les allégations d'irrégularités qui seraient survenues au cours de son mandat dans l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Par ailleurs, le leader a annoncé que la Chambre sera saisie aujourd'hui du bill C-30 visant à abroger ladite loi. Or, la GRC ne terminera peut-être pas son enquête avant quelque temps. Le leader du gouvernement à la Chambre accepterait-il de ne pas présenter le bill C-30 au moins jusqu'à la présentation des résultats de l'enquête?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas, à mon sens, tellement de

Questions orales

rapport entre les deux. L'abrogation de la loi est souhaitable. On pourra étudier les autres questions quand le comité examinera les prévisions budgétaires du ministre et, bien sûr, faire valoir les divers points de vue au cours du débat sur l'abrogation.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MAJORATION DE LA PENSION DE VIEILLESSE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre envisage-t-il une hausse appréciable de la pension de vieillesse pour accroître le pouvoir d'achat et soulager les personnes âgées de l'écrasant fardeau financier que l'inflation leur impose?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur le président.

* * *

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEMANDE DE RETARDEMENT DE LA MESURE PRÉVOYANT LA MAJORATION DES TRAITEMENTS DES PARLEMENTAIRES JUSQU'À LA FORMULATION DES OBJECTIFS CONCERNANT LA LIMITATION DES HAUSSES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances et elle découle de la réponse qu'il vient de donner à mon collègue, le député de Yorkton-Melville. Il a déclaré que jusqu'ici le gouvernement a simplement donné une série d'esquisses et qu'on est entrain d'élaborer les détails du programme. Comme les objectifs concernant la limitation des hausses de salaires et de traitements n'ont pas encore été fixés ni acceptés, le ministre prendra-t-il les mesures voulues pour recommander au comité des prévisions budgétaires en général de retarder l'étude du bill C-44 tendant à hausser le traitement et les indemnités des députés jusqu'à ce que ces objectifs aient été formulés?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, quand les chiffres majorés seront calculés proportionnellement sur un certain nombre d'années, la question des objectifs pourra être réglée de façon satisfaisante grâce aux discussions déjà envisagées par les divers secteurs de l'économie. De toute façon, l'honorable représentant voudra sans doute présenter son propre avis.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Comme nous ne connaissons pas encore les objectifs, le ministre ne pense-t-il pas que le Parlement et le gouvernement devraient indiquer la voie en ce domaine et attendre la présentation de ces objectifs.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous indiquons la voie dans tout le pays, monsieur l'Orateur. Il incombe au Parlement de prendre une décision quant au problème qui nous occupe.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comment le ministre peut-il dire cela avec pareil aplomb?